DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

53

N°156

En exercice:

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique, DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise, Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Madame Nadege NIFEUR

Madame Sandrine DESIR

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Maryse EMEL

Madame Meriem DERKAOUI

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de l'avenant n° 2 à la convention de Location-Gérance entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Collective (anciennement Collectif 2Ter) concernant l'exonération de loyer suite à la crise sanitaire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 241 en date du 11 juillet 2013 prévoyant l'acquisition, par la Commune, d'un fonds de commerce situé au 2 ter rue du Moutier à Aubervilliers (parcelle AB 141);

Vu la délibération n° 010-1 du 23 janvier 2019 autorisant le Maire à signer la convention de location-gérance entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Collectif 2Ter;

Vu la délibération n° 131 du 8 juillet 2019 concernant l'exonération de la taxe foncière et de la taxe sur les ordures ménagères de 2019 ainsi que l'exonération de 9 mois de loyer ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de location-gérance entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Collective proposant l'exonération des loyers pour les mois de mars à juin 2020 suite aux mesures gouvernementales et décrets pris par le gouvernement lors de la crise sanitaire liée au Covid 19 pour un montant total de 4800 euros ;

Considérant que le café culturel, dont l'association collective à la gestion, a dû fermer ses portes du 14 mars au 16 juin 2020 suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que la perte nette de recettes liées à cette fermeture s'élève à 4 200 euros pour l'association Collective ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE:

APPROUVE l'exonération des loyers pour les mois de mars à juin 2020 en faveur de l'association Collective pour un montant total de 4 800 euros.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention de Location-gérance entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Collective concernant l'exonération des loyers pour les mois de mars à juin 2020 suite aux mesures gouvernementales et décrets pris lors de la crise sanitaire liée au Covid 19.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Reçu en Préfecture le : 23 L10/20 Affiché/publié le : 23 L10/20 Notifié le : 23 L10/20 Certifié exécutoire le : 23 L10/20

Le Maire, Karine FRANCLET

X